



Mme Marisol Touraine  
14 avenue Duquesne  
75 007 PARIS

Antony, le 25 avril 2013

Madame la Ministre,

Suite à la campagne médiatique orchestrée contre les opticiens français, soyez certaine qu'une profession toute entière ressent un profond malaise, mêlé d'injustice et d'impuissance. Conscient que les Français les plus modestes peuvent avoir des difficultés pour s'équiper de lunettes, faut-il pour autant clouer au pilori toute une profession ? Permettez-moi ces quelques suggestions qui, préservant les grands équilibres actuels, permettraient de continuer à assurer un niveau de service optique inégalé dans l'Europe entière :

Oui Mme la Ministre, le prix des lunettes pourrait baisser si comme en Espagne la TVA était ramenée à 10%.

Oui Mme la Ministre, le prix des lunettes pourrait baisser si le pacte emploi compétitivité s'appliquait de suite et non pas l'an prochain avec une mécanique lourde et complexe pour des petits commerçants que nous sommes, afin de rattraper plus vite l'écart de compétitivité constaté avec l'Allemagne.

Oui Mme la Ministre, le montant restant à charge pour une paire de lunettes pourrait baisser si les assureurs, les institutions de prévoyance et les mutuelles ramenaient leurs frais de gestion à 5% comme ceux de la sécurité sociale au lieu des 20 à 30% perçus directement sur les cotisations des salariés.

Ces trois mesures pourraient à elles seules, faire baisser le prix des lunettes de 30% sans créer un seul chômeur dans la filière, qui emploie tout de même 50.000 personnes en direct et 100.000 en indirect (un emploi de service crée un autre emploi annexe, quand un emploi industriel en crée 2).

Non les opticiens ne s'en mettent pas plein les poches. Au contraire, ils ont mis en place une des conventions collectives les plus généreuses du monde médical et commerçant.

De plus, ils assurent depuis 15 ans un service exemplaire auprès des titulaires de la CMU dont les tarifs n'ont jamais été revalorisés. Ils acceptent sans rechigner tous les ans plus d'1 million d'assurés CMU et ont créé avec l'aide active de Monsieur Martin Hirsch l'optique solidaire pour les détenteurs de l'aide à la complémentaire santé.

A l'heure où le gouvernement souhaite créer des emplois, pourquoi crier haro sur une profession qui ne connaît pas le chômage et qui rend de véritables services aux Français pour leur vue et leur vie quotidienne. Par ailleurs, la diversité des enseignes et la vive concurrence provoque, non pas une surenchère des prix, comme certains l'affirment, mais bien au contraire une baisse des prix. C'est une évidence que seul l'esprit étrange de quelques officines très intéressées, essayent de prouver sans succès. Ces grands capitalistes "hyper influents" sont à mille lieues de notre monde de la micro entreprise bien souvent familiale. Ils sont

---

**ATOL S.A.**

Siège : Centre d'Affaires - 2 rue de la Renaissance - 92184 ANTONY cedex  
Etablissement secondaire : ZAC de la Porte de Beaune - 27 rue Buffon - 21 207 BEAUNE cedex  
Standard : 03 80 25 34 00 - Tél : 01 46 11 49 54 - Fax : 01 46 66 79 03 - [www.opticiens-atol.com](http://www.opticiens-atol.com)

SA coopérative à capital variable - RCS Nanterre - Code NAF 4619 A - Siret 305 219 859 000 41 - N° de TVA intracommunautaire FR 56 305 219 859



surtout préoccupés de rentabilité à court terme et agissent parfois à l'échelle mondiale. A l'opposé, les opticiens sont traditionnellement enracinés dans le tissu économique local qu'ils contribuent à dynamiser. Ils ne sont à l'origine d'aucun déficit pour la sécurité sociale et bien au contraire, participent lourdement par leur dynamisme dénoncé, alors qu'il devrait être loué, aux efforts importants que la Nation demande de faire en ces temps de crise.

Merci Mme la Ministre de ne pas prêter une oreille trop disproportionnée aux accusations portées contre nous. Elles ne reflètent pas correctement la réalité de notre noble métier. La puissance de cette campagne médiatique contre une si petite profession est étrange tout de même. Cette campagne arrive à l'heure où certains acteurs multimillionnaires du net ratent leur arrivée sur notre marché et où tous les instituts d'études très sérieux comme le fonds CMU ou l'IRDES constatent l'inefficacité de l'action des OCAM à rendre la complémentaire santé accessible aux plus démunis, ou à mieux rembourser leurs ayants droit, alors que leurs frais de gestion explosent\*. Pas un journal, pas une radio, pas une télévision n'a omis de parler à charge contre notre profession....alors même qu'il y aurait tant à dire sur la gestion des organismes privés de solidarité sociale. Etrange tout de même ? Les médias ne sont pas responsables et jouent leur rôle. Mais l'information qui leur est fournie est trop tendancieuse pour être vraie.

Les intérêts de ces groupes financiers très influents sont en décalage complet avec ceux des Français qui plébiscitent par leurs achats, s'il fallait encore le démontrer, les services des opticiens de proximité et les produits qu'ils vendent, d'une qualité exceptionnelle et qui font tourner, pour ce qui nous concerne, l'industrie française en donnant du travail à nos usines. Rassurez-vous, personne ne les force à acheter des lunettes au prix constaté. Bien au contraire, car tous les prix existent sur notre marché, y compris pour les plus modestes...

Pour faire une bonne lunette, il ne faut pas seulement une monture et deux verres, mais aussi un excellent opticien....

Ne l'oubliez pas Madame la Ministre.

Avec mon profond respect,



Eric Plat

Président Directeur Général de la coopérative ATOL, seule enseigne à être ISO 9001 et ISO 14001

Atol les opticiens

\*Les frais de gestion ont augmenté deux fois plus vite que les remboursements au cours de ces dix dernières années (source fond CMU).

---

**ATOL S.A.**

Siège : Centre d'Affaires - 2 rue de la Renaissance - 92184 ANTONY cedex  
Etablissement secondaire : ZAC de la Porte de Beaune - 27 rue Buffon - 21 207 BEAUNE cedex  
Standard : 03 80 25 34 00 - Tél : 01 46 11 49 54 - Fax : 01 46 66 79 03 - [www.opticiens-atol.com](http://www.opticiens-atol.com)

SA coopérative à capital variable - RCS Nanterre - Code NAF 4619 A - Siret 305 219 859 000 41 - N° de TVA intracommunautaire FR 56 305 219 859

